

ÉTATS FINANCIERS 2014 CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IAS-IFRS

Annexe au rapport annuel 2014
de la Banque Commerciale Du Congo



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO
Bâtisseurs d'Avenir

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION PAR CHRISTINE MBUYI	2		
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS			
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014	3		
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	4		
ÉTAT DU RÉSULTAT NET GLOBAL	4		
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5		
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	6		
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS			
NOTE 1 : EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS			
Présentation des états financiers en date de transition	7		
1.1 BILAN D'OUVERTURE	8		
1.2 TABLEAU DE PASSAGE DES NORMES GCEC AUX IFRS AU 31/12/2013	10		
NOTE 2 : RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LA BCDC			
2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION	12		
2.2 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13		
2.3 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14		
2.4 LES IMMEUBLES DE PLACEMENT	14		
2.5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	15		
2.6 TITRES	16		
2.7 PROVISIONS DU PASSIF	17		
2.8 LES AVANTAGES AU PERSONNEL	18		
2.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS	18		
2.10 CONTRATS DE LOCATION	19		
NOTE 3 : NOTE RELATIVE À LA GESTION DES RISQUES			
3.1 MONITORING	19		
3.2 COMPLIANCE	20		
3.3 LA GESTION DES RISQUES PAR LES FONCTIONS DE SUPPORT	20		
3.4 RATIOS RÉGLEMENTAIRES	21		
NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU BILAN			
4.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	22		
4.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	22		
4.3 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	23		
4.4 DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	23		
4.5 IMPÔT COURANT ET IMPÔT DIFFÉRÉ	24		
4.6 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	24		
4.7 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	24		
4.8 IMMEUBLES DE PLACEMENT	25		
4.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	25		
4.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25		
NOTE 5 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT			
5.1 ANALYSE DES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS	26		
5.2 ANALYSE DES COMMISSIONS	26		
5.3 COÛT DU RISQUE	27		
5.4 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES	27		
5.5 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITÉS NON BANCAIRES	27		
NOTE 6 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS			
6.1 CHARGES DU PERSONNEL	28		
6.2 AVANTAGES DU PERSONNEL	28		
NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES			
7.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	29		
7.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE	30		
NOTE 8 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
8.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	30		
8.2 PARTIES LIÉES	30		
8.3 RÉPARTITION DU CAPITAL	31		
LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES			32

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la Banque Centrale du Congo (BCC), les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers annuels selon les dispositions des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le calendrier fixé par la Banque Centrale du Congo prévoyait initialement une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 avec un bilan d'ouverture FTA (First Time Adoption) au 1^{er} janvier 2013. L'entrée en vigueur a toutefois dû être décalée au 1^{er} janvier 2016 du fait du retard pris par un certain nombre de banques. Il est vrai que le passage aux normes IFRS est un chantier difficile qui mobilise nécessairement d'importantes ressources.

En dépit de la difficulté du projet, la Banque Commerciale Du Congo a souhaité respecter le calendrier initial, témoignant ainsi de sa volonté d'œuvrer en permanence en faveur d'une amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance.

Ce projet aura nécessité plus de deux années de travail intense et l'assistance des cabinets internationaux spécialisés que sont MAZARS et PRICEWATERHOUSECOOPERS.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par la Banque Commerciale Du Congo à compter du 1^{er} janvier 2014 (date de la première publication) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 publiés selon les anciennes dispositions du Guide Comptable des Établissements de Crédit ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2014 publiés en normes IFRS.

L'impact de l'application de ces nouvelles normes est important. Elles permettent à la Banque Commerciale Du Congo de renforcer significativement ses fonds propres qui s'établissent à plus de 100 millions USD à fin 2014.

Les états financiers, objets du présent document, comprennent les états financiers de synthèse certifiés par le commissaire aux comptes ainsi que les notes annexes qui leurs sont attachées publiés pour la première fois par la Banque Commerciale Du Congo selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS).

INTRODUCTION

AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA BCDC ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IAS-IFRS

Christine Mbuyi,
 directeur Finances et Contrôle,
 membre du comité de direction de la BCDC



► Les principes de base des normes comptables IFRS

Les IFRS sont les normes comptables internationales élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'adoption d'un système comptable conforme aux normes IFRS apporte une véritable révolution dans la pratique de la comptabilité, tant dans ses dimensions techniques que dans ses dimensions informatives. Sont notamment introduits des nouveaux concepts innovateurs tels que « la juste valeur » censée représenter la valeur économique de l'élément, « la comptabilité de couverture » et l'application d'un cadre comptable unifié s'appliquant à l'ensemble des entreprises. La notion de juste valeur, considérée comme pierre angulaire de ces normes, remplace celle du coût historique sur laquelle sont basées nos normes nationales qui sont plus orientées vers une comptabilité fiscale et juridique que financière.

Les principaux impacts de retraitement des comptes aux normes IFRS devront principalement concerner les domaines suivants pour notre banque : les prêts, les provisions, les avantages à long terme au personnel et les immobilisations. De même, la présentation des états financiers est enrichie par des informations financières pertinentes et obligatoires à fournir dans les annexes.

► Les avantages du référentiel IFRS

Les IFRS développent des principes comptables équilibrés et comparables au plan international, permettant de fournir, dans un langage universel, une information financière pertinente et fidèle afin de répondre aux besoins d'information non seulement des investisseurs actuels (les actionnaires) et potentiels qui sont concernés par le risque inhérent à leur investissement et à sa rentabilité, mais également des autres parties prenantes, notamment les déposants, les régulateurs et les prêteurs.

Pour tous ces utilisateurs de l'information comptable et financière, ces règles d'évaluation et de présentation des états financiers, leur permettent non seulement d'évaluer la performance économique

de l'entreprise, mais leur facilitent également la comparaison de la situation financière et de la performance des entreprises entre différents pays.

► **Pour les clients** qui recherchent généralement une information sur la continuité de la banque, l'utilisation des normes de haute qualité pour la présentation des résultats les rassure et force leur confiance dans sa solidité.

► **Pour les banquiers correspondants**, les états financiers et autres données comptables élaborées sur base d'un référentiel comptable internationalement reconnu constituent un outil non négligeable pour leur évaluation des risques sur la banque et leurs prises des décisions. C'est aussi un des indicateurs de bonne gouvernance qui améliore l'image de la banque et atténue le risque inhérent à son environnement.

► **Pour les organes délibérant et exécutif** de la banque, les états financiers élaborés sur base des normes internationales reflètent au mieux la situation économique de l'entreprise et leur permettent d'en évaluer correctement les performances afin de prendre sur cette base des décisions économiques et des orientations stratégiques.

► Les motivations de la BCDC

La décision d'adopter le plus rapidement possible les normes IFRS est dictée par le souci de disposer d'une information financière de haute qualité, établie à partir des normes comptables internationalement reconnues dont la fiabilité, la transparence, la lisibilité et la comparabilité au niveau international vont permettre une appréciation sur base des normes saines de la situation financière de la banque et de sa rentabilité.

Ce faisant, elle renforce la confiance du public dans sa banque et confirme son statut de banque de référence en matière de bonne gouvernance.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

En milliers de CDF

BILAN ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		222 335 503	263 367 777	242 921 858
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	4.1	36 136 528	15 001 829	9 381 476
Prêts et créances sur la clientèle	4.2	244 965 151	218 368 130	190 101 098
Placements financiers		-	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI		-	-	-
Actifs d'impôt exigible	4.5	4 750 403	5 104 630	3 909 395
Actifs d'impôt différé	4.5	20 134 425	19 134 250	12 541 799
Comptes de régularisation et autres actifs	4.6	11 100 397	9 393 283	11 229 800
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Immeubles de placement	4.8	40 502 176	42 038 977	48 337 561
Immobilisations corporelles	4.9	62 811 680	60 324 186	54 273 601
Immobilisations incorporelles	4.9	276 248	229 054	117 427
Écarts d'acquisition		-	-	-
TOTAL ACTIF IFRS		643 012 511	632 962 116	572 814 015

En milliers de CDF

BILAN PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.3	3 190 919	5 129 023	17 360 524
Comptes à vue et dépôts de la clientèle	4.4	422 660 101	422 804 837	346 842 448
Dettes représentées par un titre		-	-	-
Passifs d'impôt courant	4.5	5 940 281	5 679 334	6 172 596
Passifs d'impôt différé	4.5	28 580 318	29 002 309	21 794 338
Comptes de régularisation et autres passifs	4.7	46 431 952	35 740 845	52 517 895
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Provisions pour risques et charges	4.10	34 371 139	38 817 841	39 024 379
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-	-
Capital et primes liées		4 982 000	4 975 769	4 975 769
Bénéfices non distribués : réserves et report à nouveau		76 591 720	69 968 760	65 147 834
Autres éléments du résultat global (OCI)		9 721 557	8 621 991	9 718 397
Résultat net de l'exercice		10 542 524	12 221 407	9 259 835
TOTAL PASSIF IFRS		643 012 511	632 962 116	572 814 015



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de CDF

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	5.1	31 794 310	27 958 560
Intérêts et charges assimilés	5.1	- 2 809 610	- 2 161 775
MARGE D'INTÉRÊTS		28 984 700	25 796 785
Commissions perçues	5.2	41 934 629	42 613 375
Commissions servies			
Produits des autres activités	5.4	407 333	344 511
Charges des autres activités	5.4	- 4 393 724	- 4 037 226
PRODUIT NET BANCAIRE		66 932 938	64 717 445
Charges de personnel	6.1	- 24 780 358	- 24 283 648
Charges générales d'exploitation		- 24 074 312	- 22 016 721
Produits des activités non bancaires	5.5	10 921 987	9 508 285
Charges des activités non bancaires	5.5	- 3 069 648	- 2 448 167
Impôts et taxes		- 822 165	- 1 182 691
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		- 5 777 302	- 5 884 760
Reprises aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		233 534	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		19 564 674	18 409 742
Coût du risque de crédit	5.3	- 4 317 206	- 1 003 960
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		15 247 468	17 405 782
Gains ou perte net sur autres actifs		429 459	178 322
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		15 676 927	17 584 104
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		- 5 134 403	- 5 362 697
RÉSULTAT NET		10 542 524	12 221 407

ÉTAT DU RÉSULTAT NET GLOBAL

	31/12/2014	31/12/2013
RÉSULTAT NET	10 542 524	12 221 407
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis	39 588	- 1 096 405
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	39 588	- 1 096 405
Résultat net global	10 582 112	11 125 002

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de CDF

	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	TOTAL
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012	4 975 769	65 147 834		9 259 835	9 718 397	89 101 835
Changements de méthodes comptables						
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012 corrigés						
Opérations sur capital						
Opérations sur actions propres						
Affectation du résultat		9 259 835		- 9 259 835		
Dividendes		- 4 575 873				
Actualisation des capitaux propres		196 372				
Autres		- 59 408				
Résultat au 31 décembre 2013				12 221 407		
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)						
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (E)						
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)					- 1 096 406	
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013	4 975 769	69 968 760		12 221 407	8 621 991	95 787 927
Changements de méthodes comptables						
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013 corrigés	4 975 769	69 968 760		12 221 407	8 621 991	95 787 927
Opérations sur capital	6 231	- 6 231				
Opérations sur actions propres						
Affectation du résultat		12 221 407		- 12 221 407		
Dividendes		- 5 553 020				
Actualisation des capitaux propres		- 21 761				
Autres		- 17 435				
Résultat au 31 décembre 2014				10 542 524		
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)						
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (E)						
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)					1 099 566	
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	4 982 000	76 591 720		10 542 524	9 721 557	101 837 801



TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts reçus / commissions et autres produits bancaires reçus	78 448 776	76 514 011
Intérêts versés / commissions et autres charges bancaires versées	- 33 505 950	- 32 549 759
Dividendes reçus	-	-
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de transaction	-	-
Autres sommes reçues nettes au titre des produits d'exploitation bancaire	10 227 064	- 13 300 436
Sommes versées aux fournisseurs, salariés, état hors IS	- 24 780 358	- 24 283 648
Flux d'exploitation dégagés par le résultat	30 389 532	6 380 168
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 1 938 105	- 12 231 500
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 31 890 403	45 862 412
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
Impôts versés	- 6 435 700	- 6 224 512
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 40 264 208	27 406 400
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	956 923	1 015 678
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 507 596	- 5 632 504
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 4 550 673	- 4 616 826
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 5 553 020	- 4 575 873
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	80 796	265 093
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 5 472 225	- 4 310 780
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 19 897 575	24 858 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	278 369 606	253 510 644
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	278 367 777	244 129 168
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 829	9 381 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	258 472 031	278 369 606
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	258 465 503	278 367 777
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 528	1 829
Variation de la trésorerie nette	- 19 897 575	24 858 962

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DE TRANSITION

Compte tenu de la publication antérieure faite en normes comptables locales au titre de l'exercice 2013, des retraitements IFRS opérés sur les états financiers de l'exercice 2014, les règles suivantes de présentation des états de synthèse et des notes annexes en date de transition ont été retenues :

► **Compte de résultat de l'exercice 2013**

Le compte de résultat de l'exercice 2013 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités en normes IFRS.

► **Bilan au 1^{er} janvier 2014**

Le bilan au 1^{er} janvier 2014 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités selon l'ensemble du référentiel IFRS.

► **Capitaux propres**

Un tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2014 présente également le montant des ajustements opérés en application des normes IFRS en vigueur respectivement au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014.



1.1 BILAN D'OUVERTURE

Les principaux ajustements résultant de l'application des normes IFRS pour les besoins de la présentation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 (First Time Adoption) sont présentés ci-après :

Actif

ACTIF IFRS	31/12/2012 GCEC*	INTERCO	RECLASSEMENTS	ANNULATION DES TITRES
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	244 483 612	-1 561 755		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-			
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 879 400			-1 879 400
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 381 476			
Prêts et créances sur la clientèle	190 776 438			
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Actifs d'impôt exigible			3 909 395	
Actifs d'impôt différé			-3 909 395	
Comptes de régularisation et autres actifs	11 675 304	- 445 504		
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans des entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement			7 660 106	
Immobilisations corporelles	25 992 044		-7 660 106	
Immobilisations incorporelles	1 253 951			
Écarts d'acquisition				
Total Actif	485 442 225	-2 007 258	0	-1 879 400

*aux normes locales selon le Guide Comptable des Établissements de Crédits « GCEC »

Passif

PASSIF IFRS	31/12/2012 GCEC	INTERCO	ANNULATION DES TITRES DE LA SCI	ID DÉFICITS REPORTABLES
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
Dettes envers les établissements de crédit	17 360 523			
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers la clientèle	348 404 203	-1 561 755		
Titres de créance émis				
Passifs d'impôt courant			6 172 596	
Passifs d'impôt différé			- 6 172 596	
Comptes de régularisation et autres passifs	60 597 754	- 445 504		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions pour risques et charges	19 381 577			
Subventions, fonds de garantie, fonds affectés et fonds spéciaux de garantie				
Dettes subordonnées				
Capitaux propres	39 698 168		- 1 879 400	249 138
Capital et réserves liées	8 865 377		- 3 889 608	
Réserves consolidées	11 854 559		2 010 208	249 138
Autres éléments du résultat global	9 718 397			
Résultat de l'exercice	9 259 835			
Intérêts minoritaires				
Total Passif	485 442 225	-2 007 258	-1 879 400	249 138

ID DÉFICITS REPORTABLES	INSTRUMENTS FINANCIERS	AVANTAGES AU PERSONNEL	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMEUBLES DE PLACEMENT	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2012 IFRS
						242 921 858
						0
						0
						0
						9 381 476
	-675 340					190 101 098
						0
						0
						3 909 395
249 138	4 204 855	11 549 987	46 895	2 536	397 784	12 541 799
						11 229 800
						0
						0
				40 677 455		48 337 561
			35 941 664			54 273 601
					-1 136 524	117 427
						0
249 138	3 529 515	11 549 987	35 988 558	40 679 991	-738 741	572 814 015

INSTRUMENTS FINANCIERS	AVANTAGES AU PERSONNEL	IMMEUBLES D'EXPLOITATION	IMMEUBLES DE PLACEMENT	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	PROVISIONS	31/12/2012 IFRS
						0
						0
						17 360 524
						0
						346 842 448
						0
						6 172 596
-	-	12 626 477	14 239 645		1 100 812	21 794 338
	- 1 780 015				- 5 854 340	52 517 895
						0
- 6 809 474	26 452 276					39 024 379
						0
						0
10 338 989	- 13 122 274	23 362 081	26 440 345	- 738 741	4 753 528	89 101 835
						4 975 769
10 338 989	- 13 122 274	23 362 081	26 440 345	- 738 741	4 753 528	65 147 834
						9 718 397
						9 259 835
						0
3 529 515	11 549 987	35 988 558	40 679 991	-738 741	0	572 814 015



1.2 TABLEAU DE PASSAGE DES NORMES GCEC AUX IFRS AU 31/12/2013

Actif

ACTIF IFRS	31/12/2013 GCEC	INTERCO
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	264 124 802	-757 025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	
Instruments dérivés de couverture	0	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 879 400	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 001 829	
Prêts et créances sur la clientèle	216 960 820	
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	
Actifs d'impôt exigible	5 104 630	
Actifs d'impôt différé	0	
Comptes de régularisation et autres actifs	9 393 283	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	
Participations dans des entreprises mises en équivalence	0	
Immeubles de placement	0	
Immobilisations corporelles	28 479 376	
Immobilisations incorporelles	1 224 188	
Écarts d'acquisition	0	
Total Actif	542 168 328	-757 025

Passif

PASSIF IFRS	31/12/2013 GCEC	INTERCO
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Dettes envers les établissements de crédit	5 129 023	
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers la clientèle	423 561 862	- 757 025
Titres de créance émis		
Passifs d'impôt courant	5 679 334	
Passifs d'impôt différé		
Comptes de régularisation et autres passifs	44 136 467	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions pour risques et charges	19 504 504	
Subventions, fonds de garantie, fonds affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capitaux propres	44 157 138	
Capital et réserves liées	8 865 377	
Réserves consolidées	16 734 893	
Autres éléments du résultat global	9 718 396	
Résultat de l'exercice	8 838 472	
Intérêts minoritaires		
Total Passif	542 168 328	-757 025

RECLASSEMENTS	TITRES	ID DÉFICITS REPORTABLES	RETRAITEMENT IFRS	31/12/2013 IFRS
			0	263 367 777
			0	0
			0	0
	-1 879 400		0	0
			0	15 001 829
			1 407 310	218 368 130
			0	0
			0	0
			0	5 104 630
		249 138	18 885 112	19 134 250
			0	9 393 283
			0	0
			0	0
6 867 832			35 171 145	42 038 977
-6 867 832			38 712 642	60 324 186
			-995 134	229 054
			0	0
0	-1 879 400	249 138	93 181 075	632 962 116

ANNULATION DES TITRES	ID DÉFICITS REPORTABLES	RETRAITEMENT IFRS	31/12/2013 IFRS
		-	0
		-	0
		-	5 129 023
		-	0
		-	422 804 837
		-	0
		-	5 679 334
		29 002 309	29 002 309
		- 8 395 622	35 740 845
		-	0
		19 313 337	38 817 841
		-	0
		-	0
-1 879 400,00	249 138	53 261 051	95 787 927
- 3 889 608		-	4 975 769
2 010 208	249 138	50 974 521	69 968 760
		- 1 096 405	8 621 991
		3 382 935	12 221 407
		-	0
-1 879 400	249 138	93 181 075	632 962 116



Compte produits et charges

P&L IFRS	31/12/2013 GCEC	INTERCO	RETRAITEMENTS IFRS	31/12/2013 IFRS
Intérêts et produits assimilés	27 388 259		570 301	27 958 560
Intérêts et charges assimilées	- 2 161 775		-	- 2 161 775
MARGE D'INTÉRÊTS	25 226 484		570 301	25 796 785
Commissions perçues	42 831 047		- 217 672	42 613 375
Commissions servies			-	-
Produits des autres activités	344 511		-	344 511
Charges des autres activités	- 4 337 816		300 590	- 4 037 226
PRODUIT NET BANCAIRE	64 064 226		653 219	64 717 445
Charges de personnel	- 24 283 648		-	- 24 283 648
Charges générales d'exploitation	- 25 306 550	456 960	2 832 869	- 22 016 721
Produits des activités non bancaires	9 965 245	- 456 960	-	9 508 285
Charges des activités non bancaires	- 2 448 167		-	- 2 448 167
Impôts et taxes	- 1 182 691		-	- 1 182 691
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 3 382 218		- 2 502 543	- 5 884 760
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 426 197		983 545	18 409 742
Coût de risque	- 2 378 029		1 374 069	- 1 003 960
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 048 168		2 357 614	17 405 782
Gains ou pertes nets sur autres actifs	178 322		-	178 322
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	15 226 490		2 357 614	17 584 104
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 6 388 018		1 025 320	- 5 362 697
RÉSULTAT NET	8 838 472	-	3 382 935	12 221 407

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LA BCDC

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La nature du contrôle (contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable) exercé par la société mère détermine son périmètre de consolidation. Les différentes méthodes de consolidation pouvant être adoptées par la société mère se présentent comme suit :

- ▶ Une intégration globale lorsque la société mère exerce un contrôle exclusif sur sa filiale et lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de bénéficier de ses activités.
- ▶ Une intégration proportionnelle lorsque la société mère exerce un contrôle conjoint et lorsque les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

- ▶ Une mise en équivalence dès lors que la société mère exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

La BCDC détient une seule participation dans la société « L'IMMOBILIERE DE L'AGENCE DE LA GOMBE » qu'elle contrôle exclusivement et qu'elle consolide dans ses comptes par la méthode de l'intégration globale.

2.2 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes :

- ▶ **Le modèle du coût amorti** : correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers et possédant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chacun des composants est amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.
- ▶ **Le modèle de la réévaluation** : qui peut être retenue lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. Le montant comptabilisé dans ce cas correspond à la juste valeur de l'immobilisation à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeur. La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur : correspond au prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

La valeur résiduelle : correspond au prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité : désigne la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Pour les besoins de la FTA (First Time Adoption), la BCDC a opté pour la réévaluation à la juste valeur pour les terrains et immeubles d'exploitation et pour l'application de l'approche par composants pour les mobiliers et matériels.

Les immobilisations concernées par les retraitements en FTA se présentent comme suit :

CATÉGORIE	LIBELLÉ	NATURE DE LA VALEUR RETENUE
Terrains et immeubles	Terrains	Réévaluation
	Immeubles d'exploitation	Réévaluation
Mobiliers et matériels	Caméras	Méthode du coût
	Matériel de communication	Méthode du coût
	Outillage	Méthode du coût
	Matériel informatique	Méthode du coût
	Matériel monétique	Méthode du coût
	Cabine électrique	Méthode du coût
	Photocopieur	Méthode du coût
	Matériel productions énergies	Méthode du coût
	Véhicules	Méthode du coût

Pour les évaluations ultérieures (post-FTA), les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle du coût amorti calculé sur la base de ce qui suit.

Immeubles d'exploitation : approche par composants / durées d'utilités

Les immeubles détenus par la BCDC ont été décomposés en six catégories se présentant comme suit :

DÉSIGNATION	CATÉGORISATION DES IMMEUBLES													
	CAT.1		CAT.2		CAT.3		CAT.4		CAT.5		CAT.6			
	TOURS (IMMEUBLES À PLUS DE 2 NIVEAUX)		IMMEUBLES D'EXPLOITATION À 2 NIVEAUX		IMMEUBLES D'EXPLOITATION À 1 NIVEAU		VILLAS/ RÉSIDENCE DIRECTION		VILLAS LOUÉES AUX TIERS		AUTRES LOGEMENTS			
	Années	%	Années	%	Années	%	Années	%	Années	%	Années	%		
Gros-œuvres	60	27%	50	27%	50	27%	50	29%	30	36%	30	23%		
Étanchéité / Couverture	50	4%	45	14%	35	15%	30	11%	25	9%	20	10%		
Agencement hors G.O. (faux-plafonds, cloisons, revêtement des murs, revêtement des sols...)	faux plafonds, cloisons, revêtements intérieurs: sols, murs...		40	45%	30	38%	30	37%	30	31%	20	26%	20	43%
	revêtements extérieurs des murs de façades		35	5%	35	3%	30	3%	30	3%	20	2%	20	4%
Installations techniques	30	14%	30	13%	25	13%	25	20%	20	21%	15	15%		
Menuiseries métalliques, passerelles métalliques	30	5%	30	5%	25	5%	25	6%	20	6%	15	5%		
	100%		100%		100%		100%		100%		100%			

Autres immobilisations

Les durées d'utilité des immobilisations autres que les immeubles d'exploitation se présentent comme suit :

TYPE	DURÉE EN SOCIAL	DURÉE UTILITÉ IFRS
Matériel roulant	4	5
Matériel monétique	10	Entre 5 et 10 ans
Matériel informatique	Entre 5 et 10 ans	Entre 5 et 10 ans
Matériel de bureau	10	10
Mobilier de bureau	10	10
Autre matériel et mobilier	10	10

Pour les réévaluations effectuées selon IAS 38, la juste valeur doit être déterminée par référence à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour qu'à la date de clôture, la valeur comptable de l'actif ne diffère pas de façon significative de sa juste valeur.

Il convient de préciser que si une immobilisation incorporelle est comptabilisée en utilisant le modèle de réévaluation, tous les autres actifs de sa catégorie doivent également être comptabilisés en utilisant le même modèle, à moins qu'il n'existe aucun marché actif pour ces actifs auquel cas l'immobilisation doit être comptabilisée au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La méthode retenue par la BCDC pour les immobilisations incorporelles est celle du coût.

2.3 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Après la comptabilisation initiale, deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- ▶ **Le modèle du coût** : l'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
- ▶ **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle est comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeurs ultérieures.

2.4 LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité peut choisir comme méthode comptable soit le modèle de la juste valeur, soit le modèle du coût amorti. La méthode retenue doit être appliquée à tous ses immeubles de placement.

Le modèle de la juste valeur : La juste valeur d'un immeuble de placement tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en fera une utilisation optimale

Le modèle du coût amorti : correspond au coût de l'immeuble de placement diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou pour la présentation en annexes.

En date de FTA, la BCDC a opté pour la réévaluation de ses immeubles de placement par référence à leur valeur d'expertise au 31/12/2012. Pour les évaluations ultérieures, le modèle retenu est celui du coût amorti basé sur l'approche par composants.

2.5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

PRÊTS ET CRÉANCES

Il s'agit des actifs et passifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que l'entité :

- ▶ a l'intention de vendre dans un avenir proche (actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat);
- ▶ désigne volontairement comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat;
- ▶ désigne comme disponibles à la vente.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- ▶ diminué des remboursements en principal;
- ▶ majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance;
- ▶ diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif (TIE).

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt (impact du coût amorti) et le montant recouvrable estimé. Celui-ci représente la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine du contrat, des flux estimés recouvrables. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

- ▶ **Provision pour dépréciation sur base individuelle :** Si le prêt fait l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux effectif d'origine du prêt; les flux futurs prennent en compte l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement. Les données observables permettant d'estimer les flux futurs doivent être suffisantes et pertinentes afin d'obtenir une estimation fiable de ceux-ci.

Si le prêt ne fait pas l'objet d'impayés mais présente des indices objectifs de dépréciation qui indiquent des difficultés à venir, l'entité aura recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs. Une fois positionnés dans le temps, les flux futurs seront actualisés au TIE d'origine du prêt.

Dans le cas où les statistiques ou les données observables se révèlent être limitées ou ne plus être pleinement pertinentes au vu des circonstances actuelles, l'entité aura recours à son jugement expérimenté et documenté.

- ▶ **Provision pour dépréciation sur base collective :** Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indice objectif de dépréciation, l'entité classe ses actifs dans un sous-groupe d'actifs homogènes ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumis à un test de dépréciation collectif.

Dans le cas de la BCDC, l'option retenue a consisté à inclure, dans la base de provisionnement sur base collective, les créances répondant aux critères internes d'inscription sur la Watch-List, et présentant des indices de dépréciation. Pour ces créances, des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut ont été documentées pour chacune des catégories de risque afin d'aboutir à la provision comptabilisée en IFRS. L'approche sectorielle n'a pas à ce stade été privilégiée car jugée non discriminante pour l'identification et le suivi des risques, et en l'absence de lien établi historiquement entre des indices de dépréciation et des pertes constatées.

Options retenues pour le provisionnement des prêts et créances

Le calcul de la provision sur base individuelle a été fait au moyen de fiches individuelles associées à chaque contrepartie défaillante. Ces fiches prennent en compte les garanties hypothécaires, financières, et éventuellement les récupérations estimées par les gestionnaires, servant à estimer les flux de récupération qui à leur tour permettent d'apprécier la provision IFRS à constituer.

S'agissant de l'estimation de la provision collective, la BCDC s'est appuyée sur la catégorisation de la Watchlist qui se base sur la constitution de groupes homogènes partageant des caractéristiques de risques similaires. En effet, les indicateurs de dépréciation de la Watchlist (clignotants) permettent d'attribuer à chaque dossier une couleur en fonction des probabilités fortes ou faibles de passage au défaut.

Les probabilités de défaut (PD) estimées pour chaque couleur et le taux de perte en cas de défaut (LGD) appliqués à l'exposition au défaut (EAD), permettent d'estimer les pertes attendues pour chaque dossier. La BCDC agrège ces derniers pour obtenir le montant de la provision collective.

EMPRUNTS ET DÉPÔTS

En IAS/IFRS, un dépôt ou un emprunt classé dans la catégorie « Autres passifs financiers » lors de sa mise en place doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. On entend par passif financier tout passif qui est :

- ▶ une obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier; ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité;
- ▶ un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui peut être :
 - un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou pourrait être tenue de livrer un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même ou
 - un instrument dérivé qui sera ou pourra être réglé autrement que par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même. À cette fin, les instruments de capitaux propres de l'entité n'incluent pas les instruments constituant eux-mêmes des contrats de réception ou de livraison future d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même.

2.6 TITRES

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- ▶ Titres de transaction (actifs financiers à la juste valeur par résultat);
- ▶ Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS);
- ▶ Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM);
- ▶ Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille 'Available For Sale' : « Disponible à la vente »

Cette catégorie de titre prévoit de classer les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille 'Held To Maturity' : « Détenus jusqu'à l'échéance »

La catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation est au coût amorti (selon la méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

La banque ne détient aucun titre parmi les catégories précitées. Elle possède uniquement des titres de participation sur sa filiale SCI qui sont éliminés en consolidation.

2.7 PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- ▶ une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- ▶ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- ▶ le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année, est obligatoire. De même, les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Le traitement adopté par la BCDC se présente comme suit :

- ▶ **Provision pour risques bancaires** : Cette provision est annulée en IFRS et remplacée par une provision collective selon la norme IAS 39.
- ▶ **Provision générale pour pension / Provision pour risque à court terme** : Cette provision est annulée en IFRS et remplacée par une provision calculée selon un modèle actuariel conformément à la norme IAS 19.
- ▶ **Provisions pour litiges** : Elle comprend les divers risques judiciaires et autres. Elle est maintenue en IFRS.
- ▶ **Provision pour engagements** : Elle est constituée pour faire face aux engagements d'aval et de cautions et devra être maintenue en IFRS.
- ▶ **Provisions réglementées** :
 - **Provisions sur ventes d'immeubles** : Dans le cadre de son plan de restructuration et après l'accord de la Banque Centrale du Congo, la BCDC a enregistré la plus-value réalisée sur cessions de ses immeubles dans un compte de provision générale en devises afin de renforcer ses fonds propres, les protéger contre l'érosion monétaire et améliorer ses ratios prudentiels. Cette provision est annulée en IFRS.
 - **Provision pour reconstitution de capital** : En vue de préserver le capital des banques contre l'érosion monétaire, tout en respectant le principe comptable de fixité du capital, la Banque Centrale du Congo a institué en 2004 la provision pour reconstitution du capital. Cette provision représente la différence négative entre la contrevaletur en monnaie nationale du capital social exprimée en devises au taux d'ouverture et celle au taux de clôture de la période, après prise en compte de la plus-value de la réévaluation des immobilisations dégagée durant l'exercice. Cette provision est annulée en IFRS.



2.8 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Selon la norme IAS 19, les avantages du personnel comprennent :

- ▶ **Les avantages à court terme** : Il s'agit d'avantages dont le règlement se fait intégralement dans les douze mois suivant la fin de période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Pour cette catégorie d'avantages, la BCDC calcule une provision se rapportant aux congés payés et aux pécules de congés.
- ▶ **Les indemnités de fin de contrat** : sont des avantages du personnel payables lorsque l'entreprise s'engage à verser des indemnités à un salarié ayant quitté l'entreprise avant l'âge légal de départ à la retraite (cas du départ volontaire). Dans le cas d'une éventuelle demande de départ volontaire de l'un de ses salariés avant l'âge légal de retraite, la BCDC se réserve le droit d'accepter ou de refuser sa demande. Par conséquent, la BCDC ne prévoit aucune provision dans ce sens.
- ▶ **Les avantages postérieurs à l'emploi** : désignent les avantages du personnel payables postérieurement à la cessation de l'emploi. Selon le risque supporté par l'entreprise, la norme IAS 19 distingue entre deux types de régimes :
 - **Les régimes à cotisations définies** : Dans ce type de régime, les entreprises s'engagent à cotiser régulièrement à une entité distincte pour le compte des salariés (une cotisation exprimée par exemple en % des salaires). Elles ne prennent aucun engagement sur le montant de la retraite supplémentaire qui sera versée in fine aux salariés et n'ont aucune obligation de paiement de cotisations supplémentaires si le régime ne dispose pas d'actifs pour financer les avantages accordés dans le cadre des services rendus par les salariés.
 - **Les régimes à prestations définies** : Il s'agit des autres types de régimes. Un régime à prestations définies peut habituellement être soit de type additionnel, soit de type différentiel. Dans le premier cas, la rente versée s'ajoutera aux pensions servies par les régimes obligatoires. Dans le second cas, la rente correspondra à la différence entre un objectif global de retraite (encore appelé « chapeau » dans certains régimes) et les pensions servies par les régimes obligatoires, voire par des régimes à cotisations définies.

Les régimes à prestations définies octroyés par la BCDC concernent :

- ▶ les indemnités de départ à la retraite (déterminées sur la base d'un barème d'ancienneté) ;
- ▶ le système de la rente ad vitam qui a été remplacé depuis avril 2013 par le système de rente unique dite « Package » versée lors de la prise de la pension.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, traduisant la dette actuarielle de la BCDC. L'engagement est évalué sur la base de la méthode des unités de crédits projetées (Projected Unit Credit Method) préconisée par la norme IAS 19, et ce, en se basant sur des hypothèses actuarielles (démographiques et financières).

La norme souligne que les hypothèses actuarielles doivent être « objectives et mutuellement compatibles » et régit la manière dont devrait être fixé le taux d'actualisation (Il doit correspondre au taux de rendement des placements de haute sécurité de même durée que les engagements à la date d'évaluation).

Les différences liées aux changements d'hypothèses et les ajustements liés à l'expérience créent des écarts actuariels.

Le dernier amendement de la norme IAS 19 apporte de nombreuses modifications quant à la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Il supprime la méthode du corridor pour la reconnaissance des écarts actuariels et ne conserve qu'une seule méthode consistant à reconnaître l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres dès qu'ils surviennent sans possibilité de recyclage. Il supprime également la reconnaissance différée du coût des services passés : l'impact d'une modification de régime sera intégralement reconnu au résultat dès la survenance.

- ▶ **Les avantages à long terme** : cette catégorie inclut les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Comme avantage à long terme, la BCDC octroie à ses salariés des allocations spéciales d'ancienneté déterminées selon un barème défini par la banque.

Il est à noter que les avantages à long terme sont évalués suivant la même méthode actuarielle précédemment explicitée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

2.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- ▶ lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- ▶ lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- ▶ la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

2.10 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- ▶ un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif;
- ▶ un contrat de location simple qui est un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Le taux d'intérêt implicite (TII) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- ▶ la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et,
- ▶ la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Il est à noter que les contrats de location ne sont pas applicables au niveau de la BCDC.

NOTE 3 : NOTE RELATIVE À LA GESTION DES RISQUES

Les dirigeants de la banque sont convaincus que le respect des normes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que la pratique d'une saine politique de conformité et le respect d'un code de bonne conduite des affaires ne peuvent que contribuer à valoriser la relation clients. C'est pourquoi la BCDC a renforcé ses ressources affectées aux activités de contrôle, dans une démarche rigoureuse de mesure, de suivi et de prévention des différents types de risques auxquels les activités de la banque sont exposées.

La BCDC s'est dotée d'une structure d'organisation centralisée pour la gestion des risques, dont les responsabilités incombent respectivement au conseil d'administration et au comité de direction. Le comité de direction se fait assister par une série de comités spécifiques au sein de la banque, notamment le comité de trésorerie, le comité ALM (Asset and Liability Management), le comité de gestion des risques opérationnels, le comité crédit, le comité sécurité et le comité des risques judiciaires.

Pour optimiser ses systèmes de contrôle, la banque poursuit le renforcement de ses ressources humaines en la matière. En parallèle, elle redessine les champs de compétence et de responsabilité des niveaux de contrôle de première ligne et de second niveau, indépendamment de la mission de l'audit interne dont la fonction consiste essentiellement à évaluer le bon fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle sur base des normes et procédures existantes.

3.1 MONITORING

Au premier trimestre 2014, la structure de la direction des Risques a été modifiée de manière à prendre en compte les pratiques d'excellence dans le domaine de la gestion des risques. Les contrôles au second niveau sur les domaines où se concentrent les principaux risques pour la BCDC ont été intégrés dans la fonction Risk Management. Selon une approche structurée d'évaluation des risques, le nouveau département Contrôle et Suivi des Risques élabore des plans d'actions pour remédier aux déficiences identifiées.

Les observations importantes sont consignées dans un rapport, discutées en comité de direction et, en dernier ressort, en comité d'audit, risques et conformité.

Les aspects opérationnels, en revanche, ont été respectivement incorporés dans les différentes activités de contrôle de la direction Finances et Contrôle. En conséquence, la gestion et le support journalier des processus de contrôle des opérations au second niveau relèvent désormais de la responsabilité de la direction Finances et Contrôle.

Dorénavant, le département Contrôle de la direction Finances et Contrôle et les contrôleurs en place dans les différentes entités de la banque à Kinshasa et dans les provinces sont conjointement responsables du pilotage du dispositif de contrôle de second niveau dans le respect des exigences réglementaires.

L'audit interne supervise l'efficacité du contrôle interne à tous les échelons de la BCDC. Les auditeurs ont pour mission d'évaluer la protection des actifs, l'efficacité des opérations, le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que la fiabilité de l'information financière et de gestion. Ils présentent des recommandations fondées sur leurs observations et assurent le suivi de leur bonne application.

La méthodologie de l'audit interne se fonde sur le modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) lui permettant de se référer à des standards de contrôle généralement reconnus. L'audit interne est habilité à auditer les activités de la banque sous tous leurs aspects et bénéficie à cet effet des ressources qualitatives et quantitatives adéquates pour un maximum d'efficacité. L'audit interne assure donc un contrôle indépendant et objectif sous l'autorité de l'auditeur général qui dépend directement du comité d'audit, risques et conformité. En outre, l'auditeur général de la BCDC dispose d'un accès direct au président du comité d'audit, risques et conformité qu'il rencontre régulièrement.



3.2 COMPLIANCE

La fonction Compliance est animée par l'ambition de protéger la banque des risques de non-conformité et de veiller à ce que son développement se fasse dans un environnement de risques maîtrisés. La responsabilité de la fonction Compliance est de diffuser cette ambition au sein de toutes les entités de la banque, afin qu'elle soit de plus en plus intégrante de l'activité de tout collaborateur.

La fonction Compliance vise à obtenir une assurance que la BCDC et son personnel se conforment effectivement aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règles internes et aux normes éthiques en vigueur tant au niveau national qu'international. La fonction Compliance a également pour mission d'entretenir une relation de confiance et de compréhension mutuelle avec les régulateurs et les autorités de contrôle. La prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est une des préoccupations majeures de la politique d'intégrité de la banque. L'objectif étant que chacun, à son niveau, mette tout en œuvre pour réduire les risques induits par cette problématique.

À cet effet, le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est régulièrement mis à jour. Le comité de direction approuve les principes, les règles et les procédures en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Ceux-ci s'appliquent à tous les services de la banque et font l'objet d'un programme de sensibilisation et d'information à l'ensemble du personnel.

3.3 LA GESTION DES RISQUES PAR LES FONCTIONS DE SUPPORT

À partir de 2013 une structure puissante de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en place pour mesurer, contrôler et gérer efficacement l'ensemble des risques auxquels sont exposées les activités de la banque ; et en particulier le risque ALM, le risque opérationnel, le risque compliance et le risque de crédit selon la taxonomie standardisée des risques utilisée par la BCDC.

Le risque ALM

Le comité ALM utilise les outils de surveillance et de suivi pour déterminer, notamment :

- ▶ les marges applicables aux taux d'intérêts en fonction de la nature de l'opération : crédit, dépôt, placement de trésorerie ;
- ▶ les disponibilités en ressources allouées aux opérations de crédits et par conséquent le coefficient de liquidité minimum ;
- ▶ les disponibilités en ressources allouées aux opérations de crédits à long terme ;
- ▶ la politique en matière d'opérations de change ;
- ▶ la politique en matière de placements ;

- ▶ le plan d'actions pour prévenir et circonscrire les risques en cas de détérioration subite du marché et proposer les réponses les plus adéquates afin de sauvegarder les intérêts de la clientèle et de la banque.

Le risque opérationnel

Les initiatives prises par la BCDC durant les exercices précédents pour améliorer le suivi et la gestion du risque opérationnel ont été poursuivies et intensifiées.

En effet, la banque dispose d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard des facteurs tant internes qu'externes. Cette cartographie prévoit les actions nécessaires en vue de maîtriser les risques, limiter les perturbations de l'activité et assurer la continuité de l'exploitation en cas de survenance de tels risques. Les plans de secours sont en voie de finalisation dans chaque entité et ligne de métier.

Le risque compliance

La fonction Compliance assure le contrôle du risque compliance dans l'ensemble de la banque, quelles que soient ses activités.

Dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, la protection de la réputation de la banque, le contexte national et international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené la banque à mettre en place un dispositif renforcé.

Cela se traduit notamment par :

- ▶ une actualisation régulière des procédures d'identification des clients et l'adaptation permanente des facteurs de risque ;
- ▶ une révision de l'ensemble de la clientèle existante selon les règles du « Know Your Customer », accompagnée d'un reporting régulier ;
- ▶ un comité d'acceptation des clients ;
- ▶ la poursuite du développement et de la mise à jour régulière d'outils informatisés de surveillance ;
- ▶ la poursuite des actions de sensibilisation et de formation à la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

Le risque de crédit

La banque dispose d'instruments nécessaires pour évaluer et suivre correctement ce type de risque.

Pour circonscrire ce risque, la BCDC applique des procédures de contrôle très strictes dans le cadre de sa procédure d'approbation des crédits tout à fait indépendante.

La politique de crédit vise notamment à répartir le risque entre différents secteurs.

En complément, pour gérer l'exposition au risque de crédit, la BCDC pratique un système de notation interne sur la totalité du portefeuille.

L'ensemble des engagements de la banque est revu trimestriellement. Une structure efficace répond aux besoins de la banque en matière de recouvrement des créances litigieuses et amorties.

Assurément « au cœur du business », la fonction Crédit d'un point de vue organisationnel relève d'une stricte séparation des pouvoirs entre les organes de gestion et de contrôle. Le comité Crédit est responsable des décisions en matière de crédit tandis que le comité de direction a pour mission de définir la politique et la méthodologie en matière de risque de crédit.

Pour rendre la gestion du risque de crédit encore plus performante, un département (le département Crédits) est chargé de l'organisation de la gestion des crédits depuis l'analyse, la prise de décision et la réalisation, jusqu'au remboursement ou la récupération, tandis que la direction des Risques est chargée du contrôle et du suivi des aspects stratégiques de la fonction crédit au sein du département Risk Management.

Le système de contrôle interne est dynamique et s'adapte continuellement aux changements constatés dans l'environnement interne et externe, notamment à toutes les modifications réglementaires.

Le comité d'audit, risques et compliance analyse l'efficacité de ce système et fait régulièrement rapport au conseil d'administration. Pour mener à bien sa mission, le comité s'est fondé sur les rapports détaillés sur les contrôles internes de la direction de l'Audit interne, les rapports du compliance officer et des auditeurs externes, les rapports du directeur en charge de la direction des Risques, des informations sur les pertes opérationnelles ainsi que des informations sur les affaires en contentieux et les rapports de mission de l'autorité de contrôle.

Risque de liquidité

La liquidité globale de la banque se situe à 104% à fin 2014 venant de 111% à fin 2013, conséquence de la baisse des avoirs liquidables à très court terme (-11%) notamment ceux en franc congolais.

LIQUIDITÉ (%)	NORME BCC	DÉC.-14	DÉC.-13
Liquidité CDF	≥ 100%	111%	126%
Liquidité Monnaies Étrangères	≥ 100%	100%	108%
Liquidité globale	≥ 100%	104%	111%

Risque de change

Le risque de change pour la banque traduit une probabilité de perte résultant d'une diminution de valeur des avoirs libellés en devises étrangères (en cas de baisse du cours de la devise) ou de l'augmentation des engagements libellés en devises étrangères (en cas de hausse du cours). Dans cette optique, la banque tient à être continuellement en phase avec la norme prudentielle relative à la position de change. La position de change sera alors le solde en contrevaletur en franc congolais des avoirs et engagements libellés en devises étrangères. La banque se fixe donc pour objectif de respecter un ratio entre sa position courte ou longue et ses fonds propres réglementaires inférieur en valeur absolue à 5%. Cependant pour les devises les plus usuelles, le plafond en valeur absolue est porté à 15%.

La position de change globale de la banque est longue à +1% contre -4% (position courte) une année plus tôt.

POSITIONS DE CHANGE (%)	NORME BCC	DÉC.-14	DÉC.-13
Position nette USD	≥ -15% et ≤ 15%	-3%	-3%
Position nette EUR	≥ -15% et ≤ 15%	4%	-1%
Position nette globale	≥ -15% et ≤ 15%	1%	-4%

3.4 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo relative aux normes prudentielles de gestion impose aux établissements de crédit des normes à respecter en matière d'adéquation des fonds propres.

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base ont augmenté de 11% entre 2013 et 2014 et la banque a consolidé ses fonds propres prudentiels en 2014 (+9%) grâce à de l'augmentation des réserves de 18%.

Les fonds propres prudentiels respectent aussi les limites imposées en termes de fonds propres complémentaires (maximum de 100% des fonds propres de base).

Le capital minimum

Le capital minimum calculé à des fins prudentielles est conforme aux exigences du régulateur qui impose à toute banque de disposer à tout moment d'un montant de capital réglementaire supérieur ou égal à l'équivalent en francs congolais de 10 MUSDF, soit 9 255 MCDF à fin 2014 et 9 245 MCDF à fin 2013.

Entre 2013 et 2014, la représentation du capital réglementaire de la banque a augmenté de plus de 33%, conséquence de l'augmentation de la taille de l'actif comptable net de la non-distribution des dividendes en 2014, ainsi que de l'augmentation des réserves.



La solvabilité

Entre 2013 et 2014, la solvabilité de la banque (calculée sur base des normes GCEC) est restée stable à 11% pour la solvabilité du noyau dur et à 21% pour la solvabilité globale. La norme édictée par l'instruction n°14 de la BCC étant :

- ▶ Une solvabilité de base de 7% minimum entre les fonds propres de base et le total des risques bancaires.
- ▶ Une solvabilité globale de 10% minimum entre les fonds propres réglementaires et le total des risques bancaires.

RATIOS D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES (%)			
	NORME BCC	DÉC.-14	DÉC.-13
Solvabilité du noyau dur (TIER I Capital Adequacy Ratio)	≥ 7%	11%	11%
Solvabilité globale (Total Capital Adequacy Ratio)	≥ 10%	21%	21%
Adéquation des fonds propres (FPB/FPP)	≥ 50%	54%	53%

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU BILAN

4.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le détail des prêts et créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

En milliers de CDF

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	31/12/2014			31/12/2013
	TOTAL	BANQUE CENTRALE DU CONGO	BANQUES ET ÉTABLISS. DE CRÉDIT AU CONGO	BANQUES ET ÉTABLISS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER
Comptes et prêts	6 528	-	6 528	1 829
Autres prêts et créances	36 130 000	36 130 000	-	15 000 000
Total	36 136 528	36 130 000	6 528	15 001 829

4.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle se détaillent comme suit :

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	31/12/2014	31/12/2013
Crédits à long terme	4 474 978	6 112 070
Crédits à moyen terme	56 857 027	58 940 712
Crédits à court terme	14 936 440	15 028 451
Découverts	147 053 548	127 579 291
Portefeuille effets commerciaux	3 344 481	4 259 594
Crédits en souffrance	37 622 002	21 199 994
Total des prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation	264 288 476	233 120 112
<i>Dont encours déprécié sur base collective</i>	15 768 605	26 465 188
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	19 323 325	14 751 981
<i>Provision collective</i>	1 554 442	3 014 892
<i>Provision sur créances individuellement significatives</i>	13 584 428	8 880 656
<i>Provision sur créances individuellement non significatives</i>	4 184 455	2 856 434
Total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation	244 965 151	218 368 130

4.3 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit se présentent comme suit :

En milliers de CDF

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	31/12/2014			31/12/2013
	TOTAL	BANQUE CENTRALE DU CONGO	BANQUES ET ÉTABLISS. DE CRÉDIT AU CONGO	BANQUES ET ÉTABLISS. DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER
Banques centrales, services publics, services de chèques postaux	1 758 925		1 758 925	3 066 820
Correspondants	1 429 481	1 429 481	-	2 002 597
Comptes ordinaires créditeurs	2 513	-	-	59 606
Total	3 190 919	1 429 481	1 758 925	5 129 023

4.4 DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Le tableau suivant détaille les dépôts de la clientèle au 31/12/2013 et au 31/12/2014 :

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes à vue créditeurs	331 178 631	343 426 940
Comptes d'épargne	33 952 670	31 935 851
Comptes à terme	44 374 353	27 640 359
Autres dettes envers la clientèle	13 154 448	19 801 687
Total	422 660 101	422 804 837

Dépôts de la clientèle par marchés :

	31/12/2014				
	TOTAL	SECTEUR PUBLIC		SECTEUR PRIVÉ	
		ADMINISTRATION PUBLIQUE	ENTREPRISES PUBLIQUES	ENTREPRISES PRIVÉES	MÉNAGES & PARTICULIERS
Comptes à vue créditeurs	331 178 631	31 245 405	64 726 152	153 537 223	81 669 852
Comptes d'épargne	33 952 670	1 329 165	105 286	2 549 835	29 968 384
Comptes à terme	44 374 353	416 578	5 064 736	13 756 299	25 136 740
Autres dettes envers la clientèle	13 154 448	-	-	2 106 935	11 047 513
Total	422 660 101	32 991 148	69 896 174	171 950 291	147 822 489

Dépôts de la clientèle par monnaies :

	31/12/2014		
	TOTAL	CDF	MONNAIE ÉTRANGÈRE
Comptes à vue créditeurs	331 178 631	120 312 526	210 866 104
Comptes d'épargne	33 952 670	2 673 458	31 279 211
Comptes à terme	44 374 353	336 847	44 037 507
Autres dettes envers la clientèle	13 154 448	332 812	12 821 636
Total	422 660 101	123 655 643	299 004 458



4.5 IMPÔT COURANT ET IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt actif :

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	4 750 403	5 104 630
Impôts différés	20 134 425	19 134 250
Actifs d'impôts courants et différés	24 884 828	24 238 880

L'impôt passif :

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	5 940 281	5 679 334
Impôts différés	28 580 318	29 002 309
Passifs d'impôts courants et différés	34 520 599	34 681 643

4.6 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres actifs et comptes de régularisations se détaillent comme suit :

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Débiteurs divers	5 404 097	3 847 534
État débiteur	148 416	64 145
Avances au personnel	2 812 529	2 054 590
Garanties et cautionnements	248 415	170 387
Autres débiteurs divers	2 194 738	1 558 412
Comptes de régularisation	5 696 300	5 545 749
Produits à recevoir	3 419 258	2 982 622
Charges constatées d'avance	1 162 819	1 089 596
Comptes de régularisation divers	1 114 224	1 473 531
Total	11 100 397	9 393 283

4.7 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Créditeurs divers	30 067 168	20 376 000
État crédeur	7 611 379	3 837 091
Autres créditeurs divers	21 522 064	15 640 682
Garanties et cautionnements	933 725	898 227
Comptes de régularisation	16 364 784	15 364 845
Charges à payer	6 904 057	6 650 409
Produits constatés d'avance	209 835	265 227
Comptes de régularisation divers	9 250 892	8 449 209
Total	46 431 952	35 740 845

4.8 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont constitués principalement de biens immobiliers mis en location par la banque :

En milliers de CDF

IMMEUBLES DE PLACEMENT	2014			2013		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2014	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2013
Terrains	8 988 266		8 988 266	9 356 370		9 356 370
Constructions	34 029 477	2 879 865	31 149 611	34 058 364	1 697 900	32 360 464
Autres immobilisations	514 091	149 792	364 299	394 105	71 963	322 143
Total	43 531 834	3 029 657	40 502 176	43 808 840	1 769 862	42 038 977

Pour information, la juste valeur des immeubles de placement s'élevait à 48,3 milliards des francs congolais (CDF) au 31 décembre 2012.

4.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant classe les immobilisations dont dispose la BCDC par nature et décrit les différentes variations et les mouvements qu'elles ont connus durant l'exercice :

En milliers de CDF

	2014			2013		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2014	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2013
Terrains et immeubles	50 708 569	3 062 409	47 646 160	48 014 687	1 553 735	46 460 952
Mobilier et matériel de bureau, matériel informatique	26 722 352	16 640 417	10 081 935	24 581 879	15 563 297	9 018 582
Autres immobilisations	2 063 401	579 625	1 483 777	1 714 709	398 441	1 316 268
Avances et acomptes sur immobilisations	3 599 808		3 599 808	3 528 384		3 528 384
Total Immobilisations corporelles	83 094 131	20 282 451	62 811 680	77 839 659	17 515 473	60 324 186
Logiciels informatiques	2 493 560	2 217 312	276 248	2 278 503	2 049 449	229 054
Autres immobilisations incorporelles						
Total Immobilisations incorporelles	2 493 560	2 217 312	276 248	2 278 503	2 049 449	229 054

4.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges et les mouvements qu'ont connus ces dernières durant l'exercice se présentent comme suit :

En milliers de CDF

	SOLDE AU 31/12/2013	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	SOLDE AU 31/12/2014
Provision pour engagements sociaux	31 853 869	1 746 934	(4 129 886)		29 470 917
Provision pour litiges	6 881 400	85 058	(2 102 426)		4 864 032
Autres provisions pour risques et charges	82 572	-	(46 382)		36 191
Provisions pour risques et charges	38 817 841	1 831 992	- 6 278 694	-	34 371 139



NOTE 5 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 ANALYSE DES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

Le tableau suivant détaille les intérêts perçus et les intérêts versés par la banque :

En milliers de CDF

	31/12/2014			31/12/2013		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Intérêts et produits assimilés	31 794 310		31 794 310	27 958 560		27 958 560
Sur les établissements de crédit			-			-
Sur la clientèle	30 913 629		30 913 629	27 388 259		27 388 259
Impact de désactualisation	880 681		880 681	570 301		570 301
Sur autres actifs			-			-
TOTAL	31 794 310	-	31 794 310	27 958 560	-	27 958 560
Intérêts et charges assimilés						
Sur les établissements de crédit		3 871	- 3 871	2 161 775	- 2 161 775	
Sur la clientèle		2 805 739	- 2 805 739			
Sur dettes représentées par des titres			-			-
Sur autres passifs			-			-
TOTAL	-	2 809 610	- 2 809 610	2 161 775	- 2 161 775	
Produits nets des intérêts			28 984 700			25 796 785

5.2 ANALYSE DES COMMISSIONS

Les commissions perçues et payées par la BCDC se présentent comme suit :

En milliers de CDF

	31/12/2014			31/12/2013		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
ANALYSES DES COMMISSIONS (PRODUITS)	41 934 629		41 934 629	42 613 375		42 613 375
Sur opérations de change, commissions et profits sur gestion des titres	281		281	649		649
Commissions et profits sur opérations de change	11 114 419		11 114 419	11 523 694		11 523 694
Commissions sur opérations de hors bilan	3 924 091		3 924 091	3 691 036		3 691 036
Commissions sur prestations de services	13 657 866		13 657 866	14 232 861		14 232 861
Commissions perçues sur billets	1 283 036		1 283 036	1 190 290		1 190 290
Commissions perçues sur frais de dossiers	2 504 151		2 504 151	2 418 604		2 418 604
Autres commissions	9 450 785		9 450 785	9 556 241		9 556 241
ANALYSES DES COMMISSIONS (CHARGES)	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement		-	-		-	-
Sur opérations de change		-	-		-	-
Sur autres prestations de services		-	-		-	-
Produits nets de commissions	41 934 629		41 934 629	42 613 375		42 613 375

5.3 COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque entre 2013 et 2014 se présente comme suit :

En milliers de CDF

	SOLDE AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE AU 31/12/2014
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	7 314 923	4 810 691	475 829	11 649 786
- Dotation aux provisions sur créances en souffrance	4 953 459	4 454 078		9 407 537
- Pertes sur créances douteuses couvertes et non couvertes par des provisions	52 384	356 613		408 997
- Dotation aux provisions pour risques, pertes et charges	2 309 080		475 829	1 833 251
Reprises de provisions et récupération des créances irrécouvrables	6 310 963	2 264 890	1 243 273	7 332 580
- Reprise de provisions pour risques, pertes et charges	3 205 862	2 264 890		5 470 751
- Reprise de provisions sur créances douteuses de la clientèle	3 021 993		1 178 243,80	1 843 750
- Récupération sur créances amorties ou abandonnées	83 108		65 029,26	18 079
Coût du risque	1 003 960	2 545 801	- 767 444	4 317 206

5.4 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des titres de placement	140 346	344 511
Autres produits bancaires	266 987	
Total produits	407 333	344 511
Détail des charges des autres activités bancaires	418 370	109 977
Divers charges des autres activités bancaires	3 975 354	3 927 249
Total charges	4 393 724	4 037 226

5.5 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITÉS NON BANCAIRES

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Détail des produits des activités non bancaires	10 921 987	9 508 285
Détail des charges des activités non bancaires	-3 069 648	-2 448 167
Total	7 852 339	7 060 118



NOTE 6 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

6.1 CHARGES DU PERSONNEL

En milliers de CDF

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et appointements	19 036 572	18 215 917
Primes et gratifications	3 039 825	2 876 543
Charges d'assurances sociales	2 071 416	2 310 407
Charges de formation	299 038	402 926
Autres charges de personnel	333 507	477 855
Total	24 780 358	24 283 648

6.2 AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la BCDC octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière déterminées selon un barème prenant en compte l'ancienneté de l'employé. De plus la BCDC prévoit pour ses salariés un plan de retraite perçu sous forme de rente viagère (rente ad vitam). Depuis avril 2013, un accord a été signé avec les syndicats afin de remplacer cette rente ad vitam par une rente unique dite « **Package** » versée lors de la prise de pension.

Ce package couvre également les soins médicaux, frais pharmaceutiques, les frais funéraires ainsi que l'indemnité de vie chère. Pour ce qui est des avantages à long terme, la BCDC accorde à son personnel des allocations spéciales d'ancienneté déterminées en fonction de la rémunération. Ces allocations sont servies chaque cinq ans à compter de dix ans d'ancienneté sachant que la dernière prime est perçue après quarante ans d'ancienneté. A noter que dès sa première adoption des normes IFRS, la BCDC a choisi de comptabiliser les engagements relatifs aux avantages du personnel en conformité avec la norme **IAS 19 R** (Reviewed 2011).

En milliers de CDF

VARIATION DE L'OBLIGATION	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI				AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	
	RÉGIME DE RETRAITE		IFC			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	26 332 791	27 155 446	3 635 157	3 540 578	1 692 053	1 681 546
Coût des services rendus de la période	475 693	453 596	164 564	151 267	166 524	141 848
Intérêt sur actualisation	776 165	789 407	105 601	101 863	50 614	50 438
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	(182 647)	1 46 6 368	121 743	220 409	(54 919)	20 357
Prestations payées	(3 432 923)	(3 532 027)	(472 194)	(378 960)	(169 851)	(202 136)
Autres (transferts)	-	-	-	-	-	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	23 969 080	26 332 791	3 554 871	3 635 157	1 684 420	1 692 053

En milliers de CDF

CHARGE DE LA PÉRIODE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI				AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	
	RÉGIME DE RETRAITE		IFC			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus de la période	475 693	453 596	164 564	151 267	166 524	141 848
Intérêt sur actualisation	776 165	789 407	105 601	101 863	50 614	50 438
Rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Autres (transferts)	-	-	-	-	-	-
Coût de la période	1 251 858	1 243 004	270 165	253 130	217 138	192 285

En milliers de CDF

PASSIF À LA CLÔTURE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			
	RÉGIME DE RETRAITE		IFC	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Passif ouverture	(26 332 791)	(27 155 446)	(3 635 157)	(3 540 578)
Charge comptabilisée au compte de résultat	(1 251 858)	(1 243 004)	(270 165)	(253 130)
Impact changement d'option comptable	-	-	-	-
Impact changement de norme comptable	-	-	-	-
Impact OCI	182 647	(1 466 368)	(121 743)	(220 409)
Prestations versées au cours de l'exercice	3 432 923	3 532 027	472 194	378 960
Coût de la période	(23 969 080)	(26 332 791)	(3 554 871)	(3 635 157)

Selon le dernier amendement de la norme IAS 19, les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi devraient être intégralement reconnus en capitaux propres (OCI) dès leur survenance.

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de CDF

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	31/12/2014	31/12/2013
Aux établissements de crédit	-	-
À la clientèle	91 277 798	125 973 076
Autres engagements de financement donnés	-	-
Total des engagements de financement donnés	91 277 798	125 973 076
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	31/12/2014	31/12/2013
À la banque centrale	-	-
Aux établissements de crédit	-	12 664 222
À la clientèle	-	-
Autre engagements de financement reçus	-	-
Total des engagements de financement reçus	-	12 664 222
ENGAGEMENTS INTERNES	31/12/2014	31/12/2013
Total des engagements internes	67 996 403	100 759 689
Total des engagements de financement	159 274 201	239 396 987



7.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de CDF

ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	31/12/2014	31/12/2013
d'ordre des établissements de crédit	4 931 842	767 174
d'ordre de la clientèle	52 225 528	56 707 078
Autres engagements de garantie donnés	4 622 545	4 627 517
Total des engagements de garantie donnés	61 779 915	62 101 768
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	31/12/2014	31/12/2013
des établissements de crédit	4 037 305	4 969 212
de la clientèle	633 642 686	535 392 524
Total des engagements de garantie reçus	637 679 991	540 361 736
ENGAGEMENTS INTERNES	31/12/2014	31/12/2013
Total des engagements internes	252 608 484	157 584 272
Total des engagements de garantie	952 068 390	760 047 776

NOTE 8 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de la banque se présente comme suit :

FILIALE	% DE PARTICIPATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SCI	100%	Intégration globale

8.2 PARTIES LIÉES

Les transactions opérées entre la BCDC et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Bilan

Les transactions entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2014 transitant par le bilan se présentent comme suit :

LIBELLÉ	ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE
Actif	
Prêts, avances et titres	
Comptes ordinaires	1 128 818
Prêts	
Titres	
Actifs divers	28 290
Total	1 157 108
Passif	
Dépôts	
Comptes ordinaires	1 128 818
Autres emprunts	
Dettes représentées par un titre	
Passifs divers	28 290
Total	1 157 108
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	1 775
Engagements reçus	28 290

Compte de résultat

Les transactions entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2014 transitant par le compte de résultat se présentent comme suit :

LIBELLÉ	ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE
Intérêts et produits assimilés	
Intérêts et charges assimilés	
Commissions (produits)	
Commissions (charges)	
Prestations de services données	151 014 801
Prestations de services reçues	40 468 710
Total	191 483 511

8.3 RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la BCDC est réparti comme suit :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS*	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL DÉTENUE EN %
	31/12/2013	31/12/2014	
État congolais	240 000	240 000	25,53%
G. A. Forrest et sa famille	625 354	625 354	66,53%
Autres actionnaires	74 646	74 646	7,94%
Total	940 000	940 000	100,00%

*Actionnaires ou associés détenant 5% ou plus du capital



LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA BCDC ÉTABLIS SELON LES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Nous avons effectué l'audit des états financiers, exprimés en francs congolais, de la Banque Commerciale Du Congo S.A. (BCDC S.A.) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

► Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

► Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation des risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

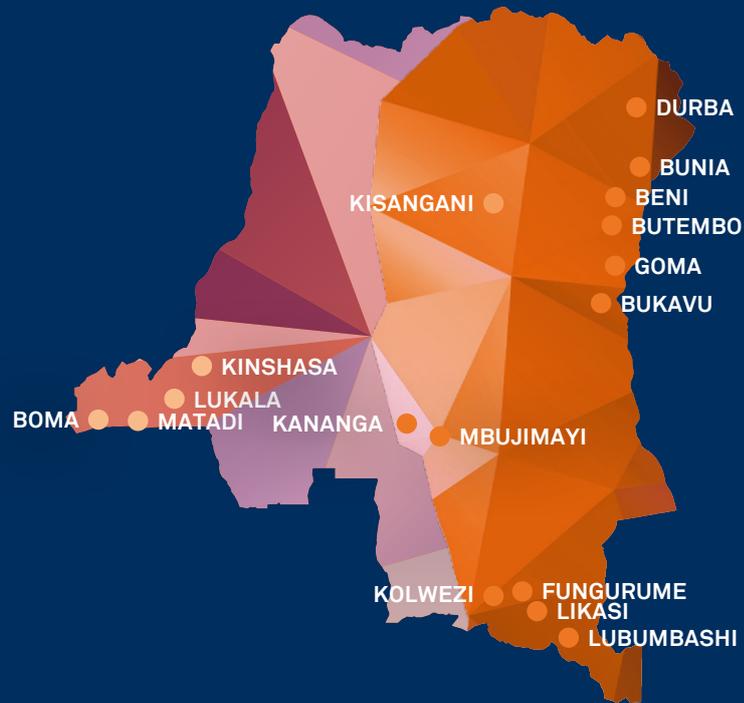
► Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Commerciale Du Congo S.A. au 31 décembre 2014 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le 11 août 2015
PricewaterhouseCoopers RDC SAS



inspiration
référence
créativité
courage
connaissance
force
transparence
confiance
conformité
sérénité



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO
Bâtisseurs d'Avenir

www.bcdc.cd